



FLORÉAL

Forêt Privée de **LO**Rraine Et **AL**sace

Juin 2004 - N° 58



Photo : UFE/IVFE



edito

Ll arrive souvent que les forestiers soient unis, c'est leur force !

Unis dans le service aux propriétaires et la commercialisation, au travers de la fusion de trois coopératives. En effet, les conseils d'administration de Cofolor, Forêts Comtoises et Lorforêt ont opté pour la création d'une seule et même entité : Forêts et Bois de l'Est. Cette nouvelle coopérative couvre désormais trois départements lorrains, sans oublier la Franche-Comté. Alain Jacquet, son Directeur, nous donne quelques informations sur le quatrième groupe coopératif forestier national.

Unis dans la technique au travers des journées du programme "rencontrons-nous" avec les propriétaires forestiers. Floréal retrace les actions menées par l'association forestière du canton de Lapoutroie et environs, où comment l'union des propriétaires de petites surfaces tente d'enrayer des dégâts de gibier de plus en plus problématiques.

Journée thématique sur les dégâts de gibier et comment s'en protéger : augmentation conséquente des plans de chasse sur ce secteur, procédure de réparation de dommage afférente à la loi locale, information des élus... une panoplie de mesures pour lutter contre la trop forte pression du gibier !

Unis dans la pédagogie pour transmettre la passion des forestiers aux scolaires et au grand public en général,

lors de la semaine du bois. Les manifestations sont toujours aussi nombreuses et l'Alsace est, cette année, à l'honneur dans ce numéro, avec un canevas des opérations de promotions de la forêt.

Rassemblés dans l'Union. L'Union Forestière de l'Est organise son grand rassemblement bisannuel dans la vallée de la Doller (68). Réservez d'ores et déjà la date du 25 septembre prochain pour un échange autour de la sylviculture des propriétaires de petites surfaces.

Forestiers publics et privés savent aussi rassembler leurs forces pour lutter contre la chenille processionnaire du chêne, omni-présente dans certains massifs mosellans et meurthe-et-mosellans. Même si les dommages engendrés par ces chenilles ne sont pas forcément fatals pour les arbres, il est nécessaire d'arrêter leur prolifération. Question de santé publique !

Les forestiers savent également se rejoindre dans la peine et l'amertume lorsque la maladie fauche brutalement l'un des leurs. Ils l'ont montré le 10 avril dernier. La rédaction de Floréal souhaite rendre, à travers quelques témoignages, un hommage symbolique à Gérard Armand, un homme passionné de la forêt et de son métier. En espérant, Gérard, que là-haut tu puisses rencontrer les plus belles forêts qui soient.

La rédaction

SOMMAIRE

- Edito (p 1)
- Les aides de l'Etat (p 2)
- Tempête de 99 : la reconstruction (p 2-3)
- « Forêts et bois de l'Est » est née (p 4)
- Homme des bois (p 5)
- Hommage à Gérard Armand (p 6-7)
- Semaine du bois (p 8)
- Les A.C.C.A. (p 9)
- La chenille processionnaire 10
- Dégâts de gibier (p 11)
- Les brèves (p 12)
- Supplément : Journée de l'Union



Actualités

Coupe rase dans les aides de l'Etat !

La forêt intéresse-t-elle vraiment les pouvoirs publics ?

Sûrement oui quand il s'agit de faire de nouveaux textes de Loi, des circulaires, de nouveaux zonages,...

Moins sûrement lorsqu'il s'agit de soutenir l'action des producteurs forestiers.

Depuis la tempête, les propriétaires forestiers et plus globalement l'ensemble de la filière, subissent une très mauvaise passe :

- chute des cours des bois
- déstabilisation, à partir de 2002, de certaines entreprises de sciage feuillu
- sécheresse et canicule en 2003 entraînant une mortalité des plantations
- scolytes en 2003 qui paraissent "bien partis" en 2004.

Tous ces événements sont d'ailleurs imbriqués et les victimes sont souvent les mêmes personnes.

Au regard de cette situation, quelles sont les mesures prises actuellement par les pouvoirs publics ?

- **Une anémie marquée** du budget 2004 consacré aux investissements forestiers, l'un des plus bas qui puisse être.

En Lorraine, ce budget ne permettra pas de redynamiser les travaux de sylviculture nécessaires à la production de demain.

Il ne permettra même pas la poursuite des travaux de reconstitution des forêts sinistrées par la tempête.

Cette situation est inconcevable et nous demandons instamment à l'Etat d'assurer ses engagements.

- **Une réactivité d'une lenteur voulue** concernant les mesures à prendre pour compenser les dégâts de la sécheresse (alors que le gouvernement a rapidement fait connaître aux agriculteurs quels moyens il leur consacrerait pour ces mêmes problèmes).

La circulaire vient tout juste de paraître : après 8 mois de relance ! Ce délai a cassé le rythme de la reconstitution : les propriétaires, dans l'attente de décisions éventuelles, sont incapables de planifier la suite de leurs travaux.

Et on pourrait aussi évoquer l'absence de solutions concernant l'assurance forestière, la prise en compte des dégâts de gibier,...

Le temps de retour de l'investissement en forêt ne fait pas bon ménage avec les visions à court terme.

Il faut très régulièrement expliquer à nos édiles que soutenir cet investissement en forêt c'est aussi assurer l'avenir de toute la filière, en Lorraine : 28.000 emplois.

**Henri Plauche-Gillon - Président de l'UFE
Président du CRPF**

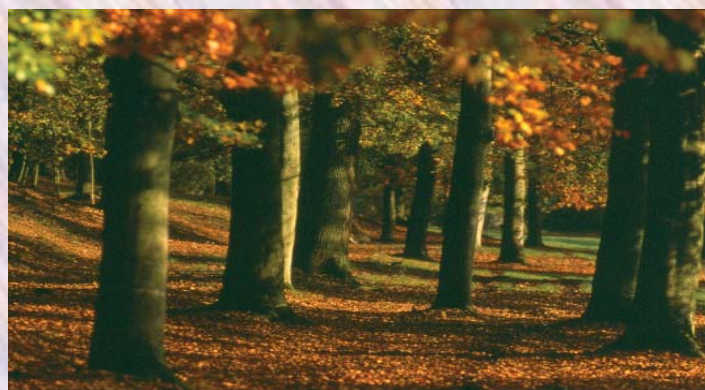


Photo : Georges Paté

Tempête de 1999 : la reconstruction des forêts va t-elle s'arrêter au milieu du gué ?

Floréal vous a régulièrement tenus informés de l'avancement des travaux de reconstitution des forêts sinistrées lors de la tempête du 26 décembre 1999 (voir n° 54-juin 2003).

Après bientôt cinq ans, le travail est loin d'être achevé, alors que les enveloppes financières de l'Etat consacrées à ce programme fondent comme neige au soleil.

Certes, les travaux de nettoyage des chablis sont toujours plus longs que prévu,...

Certes, il fallait attendre pour étudier les possibilités de régénérations et ne pas se précipiter pour planter,...

Certes, les gestionnaires ont du mal à surnager dans les dérives "courtelinesques" des dossiers,...

Certes,...

Mais près de cinq ans après la tempête, il reste beaucoup (*trop*) de choses à faire, et l'Etat est parfois peu patient !

Autrement dit : il faut rapidement "boucler" les dossiers de demandes de subventions pour éviter l'évaporation des crédits.

Exposé des faits (en Lorraine)

Surfaces de forêts privées complètement détruites nécessitant une reconstruction : autour de 25.000 hectares.

Dossiers de demandes d'aide au nettoyage au 1er mai 2004

	Etat (dossiers > 1 ha) crédits d'engagement	Conseils Généraux (dossiers < 1 ha)	Total
Surface (ha)	17.942	2.315	20.257
Nombre de dossiers	1.857	2.739	4.596

(Sources Serfob et CRPF)

Si on ajoute les propriétaires qui ont nettoyé leurs chablis sans recourir aux aides, le compte est quasi bon.

Dossiers de demandes d'aide à la reconstitution :

	2001/2002	2003	2004 (jusqu'au 1er mai)	Total
Surface en ha	5.232	2.138	257	7.627
Nombre de dossiers	301	479	35	815

(Sources Serfob)

Là, le compte n'est pas bon !

Crédits Etat + Union Européenne affectés à la forêt :

Jusqu'en 2003, les crédits obtenus par la Draf correspondaient aux besoins ; ainsi le montant des engagements de crédits des trois dernières années tournait autour de 35M€ par an.

Pour l'instant en Mai 2004, les crédits reçus n'atteignaient pas les 11M€ !

Et là , le compte n'est pas bon du tout !

Mais la situation n'est pas désespérée. L'importance des demandes traduira la nécessité de la poursuite de ce programme.

Jusqu'à l'année dernière, le grand chantier de la reconstruction semblait bien parti :

- évacuation d'une grande part des chablis,
- mise en place d'un programme ambitieux d'aides par l'Etat (6 Milliards de francs pendant 10 ans).

Depuis quelques temps, le système semble "patiner" et sombrer dans une spirale défaitiste, sous l'accumulation des problèmes : scolytes, sécheresse, canicule, gestionnaires surchargés, ...

En deux mots,

**"Pas de dossiers déposés signifie pas de crédits alloués
et donc pas de forêts reconstituées !"**

Philippe Laden - CRPF



Photo : Maren Baumeister

La circulaire sécheresse encore "toute chaude" :

Beaucoup de plantations réalisées depuis 2001 ont subi les conséquences de l'effet conjugué de la sécheresse et de la canicule de l'été 2003. Depuis lors, les sylviculteurs étaient en attente de mesures spécifiques. La circulaire vient de paraître (*le 18 mai*), encore faut-il attendre la définition des modalités régionales de son application. Ceci devrait être prêt pour la prochaine campagne de plantations.

Résumé du contenu :

- Si le taux de reprise est < 60 % (80 % pour les peupliers), le propriétaire pourra bénéficier de subventions pour ses regarnis, sur le principe devis/facture. Il pourra sous certaines conditions, changer d'itinéraire technique en valorisant la régénération naturelle existante.
- Si le taux de reprise est compris entre 60 et 80 % (80-100 % pour les peupliers), les engagements de résultats souscrits à 4 et 15 ans, pourront être revus à la baisse en intégrant la régénération naturelle.

Au préalable, une déclaration de dégâts aura dû être déposée auprès de la D.D.A.F.

Philippe Laden - CRPF



Photo : Jean Braud



Economie

"Forêts et bois de l'Est" est née

Floréal n° 57 nous l'annonçait, maintenant c'est chose faite. Forêts et bois de l'Est est née. La fusion de Lorforêt avec Forêt Comtoise et Cofolor s'est déroulée comme prévu. Pourquoi une telle opération ? Quelles en sont les conséquences pour les propriétaires ? les modalités d'adhésion ont-elles été harmonisées... ? Les interrogations fusent. Alain Jacquet, le Directeur répond à certaines d'entre elles.



La réponse à la première question est évidente : pourquoi une fusion ? "Aujourd'hui, beaucoup d'équilibres économiques et commerciaux sont remis en cause dans le domaine de la filière bois. Les attentes et les stratégies des propriétaires forestiers ont évolué depuis la catastrophe de décembre 1999. Les collectivités locales, l'Etat et l'Europe, qui financent l'investissement forestier, sont devenus extrêmement rigoureux et pointilleux sur les justifications de demandes de financement. Les Coopératives Forestières doivent donc s'adapter pour continuer à remplir leur mission de service de la manière la plus efficace qui soit. En outre, il est indispensable d'assurer la mobilisation de quantités croissantes de bois. Les industries concentrent leurs activités et sont également de plus en plus exigeantes vis-à-vis de leur approvisionnement, tant au niveau de la qualité des bois que des conditions de leur mobilisation" répond l'instigateur du projet.

Un géant est né. La fusion récente, souhaitée par les trois coopératives donne des chiffres* qui vous font tourner la tête : 4.000 propriétaires adhérents, 40.000 ha de

forêt en gestion, 350.000 m³ de bois commercialisé par an, 15 millions d'euros de chiffre d'affaire, près de 50 salariés, le quatrième groupe coopératif français...

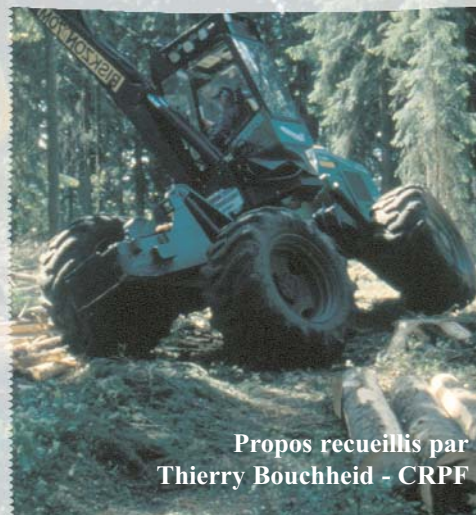
Dans ce contexte, certains imaginent, à tort ou à raison, que ce nouvel organisme détient un monopole. "Cette nouvelle structure ne représente, en Lorraine, que 20 % de la commercialisation de bois en forêt privée. Cela signifie que 80 % du volume de bois ne passe pas par nous. On ne peut donc pas parler de monopole. De plus, nous n'apportons en réalité à nos adhérents qu'un service de commercialisation plus étoffé. Ce nouvel outil leur appartient. S'il ne remplit pas son rôle, il n'a plus de raison d'être. Il ne peut pas exister de rapport de force entre Forêts et Bois de l'Est et les propriétaires adhérents." précise, sans équivoque, Alain Jacquet. Quant à la possibilité d'un nouveau rapprochement avec d'autres organismes la réponse ne se fait pas attendre et reste sans ambiguïté. "Forêts et Bois de l'Est est ouvert à toutes les synergies pour apporter des services aux propriétaires. Nous bénéficions d'une expérience solide dans le domaine de la collaboration entre organismes forestiers ! L'écocertification ISO 14 001, l'adhésion à PEFC, l'informatique, le développement d'une filière bois-énergie en sont quelques exemples. Nous sommes ouverts à toutes les propositions. Nous recherchons une collaboration qui puisse satisfaire les deux parties intéressées. C'est d'ailleurs en respectant ce principe que nous avons été amenés à réfléchir sur un rapprochement de nos différentes structures dans un premier temps, puis sur une fusion".

Les modes de fonctionnement spécifiques à l'une ou l'autre des coopératives ont nécessité une "remise à plat" des conditions d'adhésion. La formule s'adapte aux souhaits des propriétaires. "Les gens peuvent choisir la ou les activités dont ils ont besoin, à savoir, le service (gestion et travaux forestiers), la collecte vente (commercialisation et travaux d'exploitation), ou l'approvisionnement (plants, protections contre les dégâts de gibier). Ils souscrivent à un engagement d'activité pour une surface donnée qui concerne une partie ou l'ensemble de leur forêt. Ils achètent, pour une période minimale de 3 ans renouvelable par tacite reconduction,

autant de parts sociales par tranche de 10 ha qu'ils souhaitent engager. Le tarif est de 2 € par 10 ha, pour chacune des activités. Les propriétaires peuvent sortir de ce système par un remboursement de leurs parts sociales" explique le Directeur de Forêts et Bois de l'Est. "On évolue vers un statut de coopérative par section. Je m'explique : l'adhérent est rattaché à la section qu'il souhaite parmi les 4 existantes (Sarrebouurg, Epinal, Vesoul, Lons-le-Saunier). Il est ensuite invité à l'assemblée générale de sa section où lui seront présentés les comptes de la coopérative. Lors de cette AG de section sont élus les représentants à l'assemblée plénière pour voter les résolutions classiques d'une AG" poursuit Alain Jacquet.

Dans le fonctionnement même de la coopérative, le Directeur précise que globalement il n'existe pas de réel changement, excepté pour améliorer les activités au profit des adhérents. Ces derniers auront toujours le même technicien comme interlocuteur. Mais la notion de spécialiste apparaît. "Nous disposons d'un personnel pointu dans certains domaines comme le SIG, la rédaction de PSG, la commercialisation pour le développement de la filière bois-énergie. Nous disposons également d'un chargé d'étude" développe-t-il.

La multiplication des services et des activités adaptées au profil des propriétaires, l'"affûtage" du personnel, tous les ingrédients sont réunis, selon Alain Jacquet, pour offrir toujours plus et toujours mieux aux propriétaires adhérents. Espérons une chose : que le temps lui donne raison.



Propos recueillis par Thierry Bouchheid - CRPF

* Estimation à confirmer ultérieurement



Homme des Bois

François Godinot un nouveau secrétaire général de Sylvobois très philosophe

Lors du dernier conseil d'administration du Syndicat des Sylviculteurs Producteurs de Bois de la Meuse, François Godinot a accepté d'en devenir le secrétaire général. Il va ainsi suppléer Claude Peltureau-Villeneuve, président depuis 35 années. Une intronisation douce dans les responsabilités forestières pour cet homme de 58 ans, déjà fort pris par ses obligations professionnelles.

Philosophe, formateur, directeur, propriétaire forestier et maintenant secrétaire général, un cursus plutôt original.

Après ma licence de philo à Nancy et Sciences Po à Paris, j'ai enseigné 2 ans à Madagascar, en coopération. J'ai ensuite travaillé dans le cadre de la formation pour adultes pendant 20 ans. Depuis 15 ans, je suis directeur de Chambre de Commerce et d'Industrie, d'abord à Saint-Dizier et maintenant à Bar-le-Duc. Pour le côté "propriétaire forestier", les forêts nous viennent de notre arrière-grand-père, industriel à Haironville. Nos 170 ha, gérés en groupement forestier, se trouvent à Montplonne, Saudrupt et Sommellonne. J'en assume la co-gérance avec mon cousin Laurent Philouze depuis 96. Nous allons très souvent en forêt mais la gestion est assurée par le Gedefor qui nous apporte sa compétence technique.

Le monde professionnel que vous côtoyez doit être à mille lieux du monde forestier ?

J'ai de nombreux contacts avec les industriels du bois. La différence la plus flagrante entre mes interlocuteurs habituels et les forestiers se situe dans le rapport à la rentabilité. Les industriels visent la rentabilité de l'investissement. Leur retour sur



Photo : Marie-Françoise Grillot

Comment se fera cette "intronisation douce" ?

Dans un premier temps, nous avons décidé de nous rencontrer tous les 15 jours. Il porte 50 ans d'histoire forestière et a donc beaucoup d'expérience à partager. Il me faudra être "vertueux", y passer du temps. J'assisterai aussi aux réunions de la Fédération des Syndicats Forestiers à Paris et aux stages d'administrateurs. J'ai tant à apprendre, les imbrications et implications entre organismes entre autres, la législation, la fiscalité...

Quelles seront vos premières actions ?

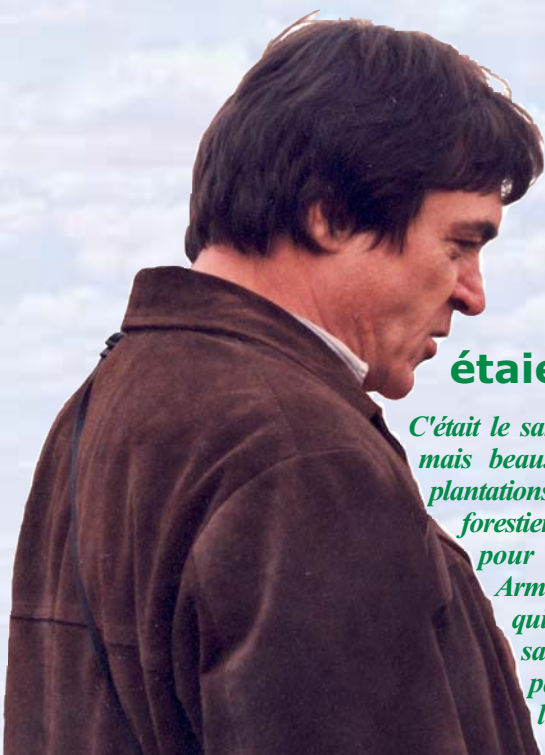
Communiquer ! J'aimerais bien sûr un syndicat fort. Nous avons 210 adhérents pour 13.000 ha. Il ne nous reste qu'une modeste tâche : toucher les 33.000 propriétaires qui ne nous ont pas encore rejoints et qui représentent 62.000 ha ! Motiver les gens, les faire participer, c'est toujours difficile, on s'en rend compte ne serait-ce qu'au moment des élections. Le "lobby" forestier n'est pas très puissant. L'assemblée des chasseurs draine plusieurs centaines de personnes, nous en réunissons bien moins ! Bien que notre syndicat soit un syndicat "professionnel," les membres ne sont pas motivés comme dans une entreprise. La forêt n'est pas notre "casse-croûte", c'est pour cela que la mobilisation est plus difficile. Notre rôle est d'offrir aux propriétaires l'accès à l'information, d'organiser avec eux des rencontres techniques, de les représenter dans diverses commissions, et de leur fournir une assurance responsabilité civile. Nous allons réaliser une plaquette pour présenter toutes ces actions et relancer les adhésions. Nous devons être des professionnels entreprenants, dynamiques et responsables. Je veillerai aussi à ce que les liens entre les organismes soient cordiaux. Le rôle de chacun est nécessaire et complémentaire.

investissement doit être court, 3 ans dans certaines circonstances. Ce qui est loin d'être le cas en forêt. La forêt est un autre monde, nous n'en vivons pas, ou rarement. Pourtant, nous avons en Meuse près de 40 % du territoire en formations boisées : le rapport financier devrait être important ! L'évolution des modes de sylviculture me laisse cependant à penser que l'on se dirige vers une prise de conscience. Avant on coupait facilement à blanc et on replantait. Maintenant, on pratique une sylviculture plus économique : avant de planter, on observe le recru naturel.

Vous avez un planning très chargé et vous acceptez de devenir secrétaire général de Sylvobois. Comment avez-vous pris cette décision ?

Ma vie professionnelle est prenante et me laisse peu de loisirs. Claude Peltureau-Villeneuve est un ami de famille. Si j'ai accepté de le suppléer, c'est pour que les générations se relaient. Il a déjà consacré énormément de temps à la cause forestière : il a été élu au bureau de l'Association des Propriétaires Forestiers de Meuse le 14 mars 1947 ! Nous avons un devoir de continuité, c'est à nous maintenant d'assumer.

Marie-Françoise Grillot - CRPF



Hommage

Les arbres étaient en pleurs...

C'était le samedi 10 avril. Il faisait froid mais beau. "Un beau temps pour les plantations" aurait-il dit... Plus de 400 forestiers étaient là, tristes, effondrés, pour accompagner Gérard Armand, une dernière fois. Gérard qui avait, avec tous, partagé son savoir durant ces 35 années passées dans les forêts de l'Est... Mais là, je commence par la fin, la fin de sa vie...

Gérard à ses débuts

Charentais, Gérard arrive en Lorraine en 68. Son stage de l'Ecole de Meymac le conduit au CRPF pour étudier les peuplements résineux en Vallée de la Plaine. Cheveux longs, moustache, vélo solex, fan de jazz, toute une époque !!! Son "côté cool" aurait eu, semble-t-il, du mal à le faire accepter... Mais il devait déjà être un "bon" puisqu'il est embauché par Claude Peltureau-Villeneuve à la FVFE en 69. Après 2 ans de service en Calédonie, de retour à la FVFE, il travaille pour la Srato (*technique d'inventaire des anciens taillis sous futaie*) avec Philippe Leroy.

"Monsieur Peuplier"

En 76, sur un terrain de l'hospice de Rosières (54), il crée une pépinière, spécialisée dans le peuplier. Il allie expérimentations et travail social puisque ce sont les résidents qui exécutent les travaux. Il y teste les clones et devient LE spécialiste : euraséculaires, interaméricains, italiens... Rien qu'à la feuille ou à la silhouette, il les reconnaît ...

"Monsieur Expérimentation"

Culture d'arbres, soins culturaux, densités, provenances, clones de peuplier, noyer, merisier, phytocides, types de sol, maladies, larges espacements, amendements...

Gérard a tout testé. Il a, avec de nombreux propriétaires et techniciens, installé et suivi plus de 200 essais sur la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté.

"Monsieur Feuillus Précieux"

Devant tant de compétence et de travail, la FVFE le nomme "ingénieur" en 85. Il devient alors correspondant, pour l'Est, de l'Institut pour le Développement Forestier. Dans ce cadre, il anime un groupe de réflexion sur les feuillus précieux. Cet énorme travail est couronné par la sortie, en 95, du manuel "Les feuillus précieux".

"Monsieur Hêtre"

Responsable technique du Groupe de Travail Hêtre de l'IDF, il recueille, dans différentes régions et pays, un maximum d'informations sur cette essence. C'est lors d'une tournée en Meuse en 97, que Philippe Leroy lui remet le mérite agricole en présence de nombreux amis. En 2001, il intègre l'IDF, juste avant la sortie du livre "Le hêtre autrement" en 2002.

"Monsieur formation"

Beaucoup d'entre vous l'ont connu lors de stages, à la FVFE, aux Fogefor, aux Jeunes Sylviculteurs ou à l'IDF. Gérard a toujours partagé le meilleur de son savoir et, s'il était parfois exigeant et plaçait la barre un peu haut, c'était pour la cause forestière...

Homme de terrain, ces dernières années l'avaient vu évoluer également dans le monde de la recherche. C'est en cela qu'il était un forestier hors pair.

Mais là, c'est à vous qui l'avez côtoyé et apprécié de prendre la parole, à vous de le raconter et de le faire revivre. Pour nous et surtout pour Claudine, sa si gentille épouse à laquelle nous pensons très fort.

Pendant ces 3 années à Meymac, Gérard, passionné de musique, animait les soirées en chantant, à sa façon, des morceaux de rock. Il fut surnommé "Le taylor"... En été 68, il arrive en Lorraine avec, en bagage accompagné, son vélo solex... outil indispensable pour répertorier les peuplements résineux de la vallée de la Plaine...

Jacky Bodin

Une page de notre aventure forestière est tournée. C'est pour moi un moment de souvenir et de nostalgie.

Philippe Leroy

J'ai connu Gérard dès le début des années 70. Travaillant à l'IDF, il était mon collègue de la Vulgarisation de l'Est, avec Jérôme Heim, Hubert Tyrode, Didier Raisin, Michel Francllet et bien d'autres. Il était pour moi l'image du CONSEILLER FORESTIER : jeune et déjà compétent par son expérience de terrain. Il mettait beaucoup de conviction et de passion, heureux de ses recherches, heureux de ses découvertes et certitudes acquises, heureux de les transmettre. Tu es parti trop tôt, mais tu as laissé un modèle, fort et simple à suivre pour nos jeunes camarades du conseil et de la vulgarisation.

Guy Godard - Crpf

C'est un temps que les moins de 30 ans ne peuvent pas connaître. Au rythme de la puissante 2 CV de la FVFE, nous avons parcouru le territoire où, tel un chapelet, toi le moine bâtisseur infatigable, tu égrenais les essais au gré des modes sylvicoles. C'est peut-être au volant de cette fameuse "dedeuche" que tu as réfléchi un jour à une sylviculture rapide et à moindre coût.

Pierre Guillet - CA 54

Comme aurait pu le chanter Bobby Lapointe dont raffolait Gérard : "GérArmand eu collègue aussi gentil que méchamment compétent"

Christian Courrivault - Crpf

Gérard... ou l'art d'associer rigueur dans le travail et décontraction entre amis : une "référence" en somme !!!

Rosane Boistot-Paillard et Charles Allegrini - Crpf-fc

"Un grand merci à Gérard, de la part des Jeunes Sylviculteurs, auxquels il a tant appris au cours de tous les stages qu'il a animés depuis 83"

Bruno Frémont - Jeunes Sylviculteurs de l'Est

Les merisiers de Pange sont vos enfants. La parcelle porte désormais votre nom. Les bois de Pange gardent ainsi votre griffe pour l'éternité et nous autres, nous gardons votre sourire dans nos cœurs.

Roland de Pange - Sylviculteur

C'était "un juste".

Michel Staquet

"Nous avons toujours eu la conviction que les essais réalisés avec Gérard touchaient au domaine du sacré ! Quand il venait faire les mesures, il ne renonçait jamais devant la difficulté : pluie battante ou chaleur écrasante, orties urticantes ou ronces pénétrantes... Quelle joie de se retrouver ensuite pour savourer une bière et le voir analyser avec une méticulosité inégalable les résultats des mesures effectuées !

Daniel Wohlhuter et Michel Rolli - FS 68

Au cours de nos tournées ou colloques (Gérard n'aimait pas trop les colloques "scientifiques" : par un excès de modestie, il ne s'y sentait pas trop à sa place, doutant toujours de sa capacité à en tirer le meilleur profit), j'ai apprécié sa disponibilité et son sens de l'écoute qui n'avaient d'égales que sa compétence. Plus qu'une relation de travail, il était devenu un véritable ami.

Gérard Colin - Ifn Nancy

"Si Gérard écrivait avec une facilité qui m'a toujours déconcerté et s'il aimait bien jouer avec les mots, de temps en temps il était un peu dépassé par eux. J'ai le souvenir d'un texte où il avait écrit : "Les arbres d'avenir, sains, vigoureux, bien conformés,..." Je lui ai demandé si tous ces qualificatifs étaient bien utiles parce que des arbres pas sains et mal conformés je ne voyais pas très bien quel était leur avenir. Il a éclaté de rire et m'a dit "mais comment j'ai pu écrire un truc pareil"... Gérard se classait dans les vraiment très bons mais cela n'aurait pas suffi à en faire un bon copain si fidélité, simplicité et compassion n'avaient pas fait partie de son vocabulaire."

François Ningre, Inra Nancy

On a travaillé 6 ans ensemble et plusieurs images de toi me reviennent : d'abord l'artisan appliqué, consciencieux, remettant sans cesse l'ouvrage sur l'établi, ouvrage ciselé à force de recherche et de patience ; l'homme hyper-sensible, à apprivoiser à tout instant, laissant filtrer par des gestes, des boutades, des révoltes ou des silences, un peu de ce qui vivait en lui ; mais surtout un homme droit, un homme de confiance, qui forçait le respect, au-delà de la réserve. Ces images et cette estime demeurent... vivantes. Tu le sais.

Michel Linot

Gérard a quitté sa famille, ses amis forestiers et sa passion : les arbres. Pour son épouse et sa famille, c'est un drame : une plaie qui sera longue à cicatriser. Pour ses amis, c'est un vide. Pour les arbres, c'est un manque certain, mais ce qu'il a semé tout au long de sa belle carrière ne pourra que grandir, fructifier et se régénérer.

Alain Chavane - Président GT Hêtre IdF

Tu es parti dans un silence assourdissant. Assourdissant de stupeur, de chagrin, de peine, assourdissant du vide que tu nous laisses. Depuis si longtemps que nous nous connaissons, c'est la première fois que tu me fais de la peine.

Marie-France Crave - Forêt Entreprise

Tu nous laisses maintenant bien seuls avec cette Pépinière de Rosières que tu as créée. Elle est aujourd'hui reconnue pour la qualité de ses plants de peuplier dont tu étais si fier... C'est grâce à ton courage et à ton dévouement que la production des différents clones s'est développée sur nos régions. Avec Gérard, c'est un maître et un ami personnel qui disparaissent.

Jean-Pierre Maire - Pépinières Meurthe

Entre Gérard et le Gedefor, ce sont des années d'étroite collaboration, d'échanges, de complicité mais aussi de grande convivialité et de bonne humeur.

Gedefor 55

Tu es parti en avril. En empruntant ces jours-ci, les routes qui serpentent de Jeandelaincourt, à Delme, de Létricourt à Aulnois-sur-Seille, je pense que tu savourais cette liberté de naviguer de site en site. Tu reliais un essai à l'autre par des chemins tracés bien clairement dans ta mémoire, ceux qui sinuent entre les clochers enfouis sous le colza et se teignent de toutes les nuances du vert printemps, croquant, acidulé, gorgé de sève.

Tu as dû en passer des nuits grisâtres durant tous ces printemps, à te demander si les plants qu'on livrait demain seraient bien beaux, si une pluie prochaine donnerait enfin aux merisiers le coup de pouce attendu, si finalement le mélèze, ici, se plairait ...

Tous ces arbres nous parlent un peu de toi.

Anne Madesclaire - Crpf

Il a su m'apprendre les règles d'un métier qu'il percevait comme un art. Son charisme était communicatif, son talent sûr, son enseignement exemplaire. Gérard Armand fut un modèle d'homme.

Evelyne Schwartz - Populicultrice

Il répondait toujours présent pour m'apporter des solutions concrètes et pratiques sur le terrain. J'ai passé 17 années, avec lui, à suivre des essais en Alsace, 17 "bonnes années"...

Christian Mertz - Bois et Forêts 67

Ton absence est présente, ton absence est palpable... et tellement douloureuse.

Les amis de la rue de la commanderie

Vous avez été très nombreux à exprimer votre amitié et vos regrets. Il ne nous est malheureusement pas possible de publier ici l'intégralité des textes. Vous pouvez vous les procurer auprès de Marie-Françoise au 03.83.90.10.70.

L'hommage des présidents

Discrètement, vous nous avez quittés, comme discrètement vous avez effectué votre travail quotidien d'une façon inlassable. Mais, à travers toutes ces activités, ce sont les rencontres avec les hommes que vous avez privilégiées dans votre cœur. Vous étiez souvent angoissé et aviez peur de ne pas plaire, de ne pas avoir été compris, de subir des reproches difficiles à comprendre lorsque l'on a tout fait pour que le travail soit justement sans reproche ...

Tous ceux qui ont été proches de vous dans le quotidien vous redisent leur affection ainsi qu'à Claudine, votre chère épouse.

Claude Peltreau-Villeneuve

Gérard a exercé son métier à travers de multiples facettes. Chargé des essais et de leur suivi il n'avait pas peur du travail sur le terrain : combien d'arbres a-t-il plantés, taillés, élagués, mesurés ?

Toujours soucieux d'améliorer notre savoir, il a mis ses grandes compétences intellectuelles au service de la connaissance forestière dans les domaines qui lui étaient confiés et pour lesquels il était devenu un expert reconnu. Ses articles étaient lus avec un grand intérêt et son livre sur le hêtre est une référence de valeur.

Nous conservons le souvenir d'un très bon maître et d'un excellent ami.

Henri Plauche Gillon



Marie-Françoise Grillot - CRPF



Arbre au vert

Parce que le bois c'est essentiel !

Lutter contre les idées préconçues (et souvent fausses), apprivoiser le grand public aux réalités de la forêt et de l'économie du bois, voici quelques-uns des objectifs de la semaine du bois, événement national relayé dans les régions grâce aux acteurs de la filière, en l'occurrence Fibois pour l'Alsace.

Du 10 au 16 mai 2004 et pour la 4^{ème} année consécutive, forestiers, industriels, architectes et artisans se sont mobilisés pour faire partager au grand public leur passion pour le matériau bois. Cette année, les manifestations se regroupent en trois grands thèmes :

- visites guidées en forêt
- transformation du bois
- construction en bois.

Gestion proche de la nature

Evrard de Turckheim, expert forestier, organisait à Dambach (67) dans les Vosges du Nord, une initiation aux principes de la sylviculture proche de la nature. La forêt visitée est gérée depuis 1976 selon des principes proches de ceux du jardinage. Ils permettent une production continue, sans coupe rase, particulièrement respectueuse de l'environnement et du paysage.

Les contraintes économiques liées à cette sylviculture très fine ont été évoquées tout en parcourant les peuplements de pin sylvestre et de hêtre largement irrégularisés.

La vallée de la Doller fête le bois

Pédagogique ! Le circuit organisé par l'association forestière de la vallée de la Doller, épaulée par Forêts Services 68, le CRPF, l'ONF, la fédération des chasseurs, le club vosgien, les brigades vertes et les arboriculteurs de la vallée se voulait pédagogique. Près de 200 élèves de 4^{ème} du collège de Masevaux ont pu parcourir les différents stands. Chacun d'entre eux a permis de faire découvrir un thème particulier du milieu complexe que constitue la forêt. Le même parcours était proposé aux adultes et a connu un succès identique.



j'installe la protection

Marche découverte en forêt privée de la vallée de la Bruche

Organisée par le CRPF, la visite associait une approche à la fois forestière et industrielle. M. Philippe Siat, Directeur de la société Siat-Braun, a présenté, sur un épicéa abattu pour la circonstance, le débit de l'arbre suivant les différentes qualités, le rendement et le prix des produits. Le scieur a regretté les effets de mode qui orientent les consommateurs vers des marchandises (charpentes, lambris, moulures,...) qui comportent peu de nœuds.

Ceux-ci n'altèrent pourtant que modérément les qualités mécaniques et contribuent à une certaine qualité esthétique. Le technicien du CRPF a présenté, en termes simples, deux grandes activités de la sylviculture : les éclaircies et le renouvellement des peuplements par voie de plantation ou régénération naturelle. La notion de "station forestière" a également été abordée. Des sols, des roches et des plantes caractéristiques ont servi d'illustration sur le terrain.

Le groupe de visiteurs était constitué d'une dizaine d'adultes, de 9 ados et de leurs éducateurs. Ces jeunes, âgés de 15 à 17 ans, issus de la "Cité de l'III", banlieue chaude de Strasbourg se sont montrés très curieux envers ce milieu qui leur était inconnu. Leurs centres d'intérêt : la tronçonneuse et le bûcheron, les outils, le milieu aquatique et... les merguez. Chaque ado a pu planter un petit hêtre étiqueté au nom du planteur.

Interrogés à leur arrivée sur leur perception du bois et de la forêt, voici quelques réponses :

"le bois ça sert à faire les buts du terrain de foot"

"la forêt c'est comme les arbres du parc de la cité."

La forêt, le bois, deux inconnus des jeunes citadins ? La semaine du bois a encore de gros efforts à fournir pour conquérir les consommateurs de demain.

Jean Braud - CRPF



j'observe



Parole à...

ACCA : Associations Communales de Chasse Agréées



Photo : Marie-Françoise Grillot

Instituées par la loi du 10 juillet 1964 ("loi Verdeille"), régies par la loi du 1er juillet 1901 (liberté associative) et par une loi spécifique (Code rural, art. L222-2 à L222-84), les Associations Communales de Chasse Agréées ont un triple objectif :

- donner un territoire de chasse, à faible coût, au plus grand nombre,
- conforter le territoire des associations de chasse banales et les organiser,
- créer des structures aptes à gérer le gibier.

L'ACCA reçoit le droit de chasse sur les territoires dont la surface d'un seul tenant est inférieure à un certain seuil : 60 ha en Meuse, sans retour pour le propriétaire. En contrepartie, elle est assujettie à la tutelle préfectorale et à des règles de fonctionnement. L'une de ces obligations est d'accepter des membres de droit. Il s'agit des propriétaires et détenteurs, apporteurs de leur droit de chasse, volontairement ou non, des chasseurs résidents dans la commune et d'autres chasseurs ne bénéficiant pas des qualités précédentes.

Cela dénote la volonté du législateur de permettre l'exercice de la chasse au plus grand nombre tout en ignorant les propriétaires du sol ... Les ACCA sont une atteinte au droit de jouir librement de sa propriété. Après la tempête qui a anéanti de possibles revenus sylvicoles, le forestier qui ne possède pas 60 ha d'un seul tenant ne peut même pas compter sur un possible revenu de la chasse. Il ne lui reste que ses yeux pour pleurer !

Claude Peltreau-Villeneuve - Président du Syndicat des Propriétaires Sylviculteurs de la Meuse

Afin que nous, sylviculteurs, sachions nous comporter face aux ACCA, je vous livre les 10 commandements. Ils sont parus dans le n° 503 de "Forêt de Gascogne" qui nous donne l'aimable autorisation de les reproduire.

Acca : les 10 commandements du sylviculteur

- 1** Le sylviculteur est propriétaire d'un espace sur lequel il produit notamment du bois : il prendra toute mesure pour préserver ses revenus issus de la gestion de son espace dont il est propriétaire.
- 2** Le gibier, grand et petit, occupe l'espace patrimonial du propriétaire forestier qui doit connaître sa situation vis-à-vis du droit de chasse :
 - soit il a fait opposition lors de la formation des Associations Communales de Chasse Agréées et s'est réservé intégralement le droit de chasse,
 - soit il n'a pas ou n'a pas pu faire opposition et le droit de chasse a donc été cédé gracieusement et appartient intégralement à l'ACCA,
 - soit encore, en gardant le droit de chasse, il l'a loué à un exploitant privé ou encore l'a laissé par contrat à la disposition de l'ACCA.
- 3** Les chasseurs doivent s'appliquer à ce que la pratique de la chasse, activité sportive traditionnelle à caractère social et économique, participe à la gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitants en respectant les milieux et les activités humaines et en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique (article L.420-1 du Code de l'Environnement). Cet équilibre peut-être atteint notamment par l'application du plan de chasse compte-tenu des responsabilités qu'il encourt lui-même vis-à-vis de ses peuplements forestiers et qu'il fait encourir à ses voisins quant aux risques de rupture de l'équilibre sylvo-cynégétique.
- 4** Le sylviculteur ne manifestera pas son opposition à la chasse compte tenu des responsabilités qu'il encourt lui-même vis-à-vis de ses peuplements forestiers et qu'il fait encourir à ses voisins quant aux risques de rupture de l'équilibre sylvo-cynégétique.
- 5** Demande sera faite par le sylviculteur non-chasseur dont la propriété est apportée à l'ACCA d'être membre de l'ACCA. Il participe aux Assemblées Générales soit en y étant présent, soit en donnant pouvoir à un autre sylviculteur de le représenter
- 6** Souci aura le sylviculteur de l'équilibre du Conseil d'Administration de l'ACCA entre les chasseurs et les propriétaires chasseurs et non-chasseurs afin que soient appliqués correctement les statuts de l'ACCA et leur règlement intérieur.
- 7** Les dégâts de grand gibier aux semis ou plantations feront l'objet d'une déclaration de dégâts à la Fédération Départementale des Chasseurs, avec copie à l'ACCA et copie au syndicat des sylviculteurs départemental*.
- 8** Délégation de la destruction des nuisibles sera faite par le sylviculteur auprès de l'ACCA dès lors qu'il lui a cédé ses droits de chasse
- 9** Déclaration sera faite à l'ACCA de tout semis et plantation en voie de réalisation afin qu'y soit chassé le grand gibier, ou encore que toute réserve soit levée.
- 10** Sylviculteur laissera chasser le chasseur ayant le droit de chasse sur le territoire de l'ACCA ; le chasseur sera courtois avec le propriétaire qui lui permet d'exercer sa passion et participera à la surveillance de la forêt contre les risques d'incendie notamment.

* Sylvobois - 11 rue de la Commanderie - 54000 Nancy
Fédération des Chasseurs de Meuse - 27 rue Dom Ceillier - 55000 Bar le Duc

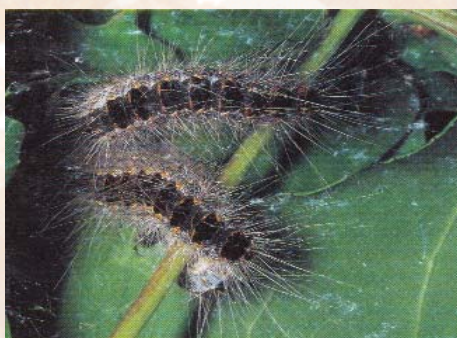


Autour de nous

Des traitements "au poil" pour les chenilles

Mon premier libère des poils urticants forts désagréables. Mon second dévore les feuilles de chêne. Mon troisième est difficile à éliminer et nécessite, des traitements adaptés. Mon tout est un insecte particulièrement haï du grand public et des forestiers.

La chenille processionnaire du chêne fait régulièrement parler d'elle, mais cette année, forestiers et pouvoirs publics ont décidé de la "prendre par le poil".



La Chenille processionnaire, un ravageur spécifique du chêne

Photos : L.M. Nagelisen - DSF

Un tempérament expansif

Cette chenille défoliatrice spécifique des chênes sessile et pédonculé est, depuis quelques années, bien représentée dans certains secteurs de Moselle (6.000 ha) et de Meurthe-et-Moselle (1.700 ha).

Son aire de répartition tend à s'étendre.

Le massif de Vitrimont et la forêt de Brin (54) sont maintenant entièrement colonisés.

En Moselle, elle prospère sur les communes de Languimbart, Maizières-lès-Vic, Moussey... jusqu'à l'étang de Mittersheim.

Le Département de la santé des forêts constate que les populations sont en phase de gradation et souhaite endiguer cette progression.

Aux grands maux, les grands remèdes !

Face à la gravité de la situation, les forêts les plus affectées ont fait l'objet de traitements chimiques au cours du mois de mai. Les moyens utilisés sont exceptionnels, notamment en raison de leur coût important (entre 70 et 80 euros/ha). Les propriétaires forestiers concernés bénéficient de subvention à hauteur de 80% (50 % de l'Etat et 30 % des Conseils Généraux) pour effectuer leur traitement. Le syndicat des propriétaires forestiers de Meurthe-et-Moselle apporte également son soutien à hauteur de 5 % par hectare concerné.

Dans l'efficacité des traitements, le climat a son rôle à jouer : les gelées tardives après le traitement tuent les jeunes pousses, ce qui affame, puis anéantit les insectes qui auraient pu résister au produit (qui n'est pas rémanent).

Quels dégâts ?

Habituellement, la chenille processionnaire choisit les peuplements clairs et les zones de lisière pour se développer. Mais lors de pullulation, elle peut coloniser la futaie où elle provoque, par secteur, des défoliations importantes et donc des réductions de croissance.

Si les feuilles ne leur suffisent plus, les chenilles se reportent sur les inflorescences et les détruisent. Les chênes, dans ce cas de figure, ne peuvent plus fructifier.

En règle générale, une défoliation, même totale, ne provoque pas directement la mort d'un arbre. Mais, si ce phénomène se répète sur plusieurs années, comme c'est le cas pour les massifs concernés, ou s'il se conjugue avec d'importants facteurs de stress (tempête, canicule...), l'affaiblissement



Photos : G. Démolin - INRA

Les longs poils blancs ne sont pas urticants, contrairement aux poils microscopiques des plages marron

des chênes peut conduire à des dépérissements dont profitent d'autres ravageurs (agriles, scolytes...) ou agents pathogènes.

La perte de production n'est pas le seul argument qui pousse les forestiers et les pouvoirs publics à agir. Le risque principal lié à cette présence indélégante, reste sans conteste les problèmes de santé, surtout dans ces secteurs très fréquentés (zones touristiques autour de l'étang de Mittersheim, de Maizières-lès-Vic, zones de travaux forestiers). Ces petites bêtes sont en effet munies de poils microscopiques urticants qui, une fois libérés, provoquent au mieux de vives démangeaisons. Les muqueuses et les yeux sont particulièrement sensibles. Les risques d'urtication peuvent se prolonger toute une année, voire même au-delà.

Si une telle mésaventure vous arrivait, n'hésitez pas à consulter un médecin !



Photos : G. Démolin - INRA

Une procession de chenilles

Jean-François Freund - CRPF
avec l'aide de la fiche
"chenille processionnaire" du
Département de la Santé des Forêts



Au coin du Bois

Dégâts de gibier, comment s'en protéger ?

Tel était le thème d'une journée du programme "rencontrons-nous", organisée par Forêts-Services 68 avec le CRPF au sein de la vallée de Lapoutroie (68), malheureusement célèbre pour les dommages engendrés par les cervidés.

Cette vallée a l'avantage, pour la bonne vingtaine de participants, de recenser toute la palette des dégâts que les forestiers peuvent trouver au sein de leurs peuplements. Les parcelles qui servent à cette démonstration sont d'ailleurs effrontément éloquentes. Les semis sans protection sont systématiquement aboutis, les jeunes tiges frottées et, encore plus démonstratif, sur près d'un hectare, la plupart des perches d'épicéas est écorcée ! Les forestiers ne savent plus comment faire face à la perpétuelle augmentation des densités des cervidés et de leurs méfaits, qu'ils soient d'origine alimentaire ou étroitement liés à leur comportement.

Des solutions ?

Dans l'immédiat, il existe toujours la panoplie de la " parfaite " protection à choisir en fonction :

- du gibier et de sa densité (connaissances indispensables pour définir la hauteur des protections),
- de la surface et du nombre de plants à protéger (choix entre protection individuelle ou en plein),
- de l'essence et du type de plants,
- de l'environnement de la parcelle (ensoleillement, vent dominant, clairières...).

Les grands types de protection sont ainsi passés en revue en développant les avantages et les inconvénients de chacun : tubes à effet de serre, gaines brise-vent, manchons grillagés, spirales et manchons plastiques, répulsifs, pincettes...

Une autre possibilité pour le forestier consiste à accroître la capacité d'accueil d'un massif en dispersant les zones de gagnage grâce à la création de trouées. Il évite ainsi une concentration des dommages dans les rares peuplements ouverts. La lumière au sol favorise également l'apparition d'espèces semi-ligneuses ou ligneuses comme la ronce, le noisetier, les saules, le tremble, sans avenir pour le forestier mais très appréciées par le gibier. Ces aménagements peuvent être réalisés sous différentes formes, comme l'ouverture de larges cloisonnements, la plantation d'îlots d'arbres fruitiers, l'installation de pré-bois spontanés obtenus suite à un fort dépressage.

Ras le bol !

Les propriétaires de cette vallée, réunis sous la bannière de l'association forestière du canton de Lapoutroie et environs en ont assez et ont décidé de le faire savoir. Pourquoi les sylviculteurs alsaciens devraient-ils supporter, à eux seuls, les frais de protections alors que les orientations régionales fores-

tières d'Alsace ont fixé parmi les objectifs prioritaires l'équilibre faune-flore ? De plus, n'ayant pas le droit de chasse sur leur propre terre, ils ne disposent d'aucune possibilité pour réguler eux-mêmes les populations de gibier ! Une charte intercommunale, négociée avec les chasseurs, permet le financement de la fourniture de protections (mais uniquement la fourniture) sous certaines conditions. Ici, la concertation est de mise.

Mais toutes ces protections ne luttent en rien contre l'augmentation des populations de cervidés ! La situation est devenue insupportable et l'association a décidé d'agir. Les élus ont été informés. 5 demandes de procédures de réparations de dommage afférentes à la loi locale, sur cinq déposées, ont abouti et les propriétaires ont été indemnisés à juste titre. L'attribution des plans de chasse sur la commune de Fréland, seule véritable arme pour tenter d'enrayer des dégâts toujours plus importants, a augmenté significativement... de près de 50 %.



Si les forestiers ne peuvent pas tenir les fusils pour retrouver un équilibre forêt gibier, ils peuvent utiliser d'autres armes !

Cyril Vitu - CRPF
Daniel Wohlhuter - Forêts Services 68

Photos prises par
M. Rémi Groff, propriétaire Haut-Rhin





De feuilles en aiguilles

Vosges

Charte de PNR : un arrêt en faveur des forestiers

Le CRPF Lorraine-Alsace, le Syndicat des Sylviculteurs des Vosges et un groupement forestier local avaient saisi le Conseil d'Etat sur certaines dispositions de la charte du Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges. Celles-ci visaient à imposer aux propriétaires forestiers le respect de dispositions et de procédures sur les équipements et l'exploitation des forêts, ou sur l'obligation des documents de gestion à être conformes aux principes généraux énoncés dans la charte. Le Conseil d'Etat a estimé qu'il n'appartenait pas à la charte d'un Parc Naturel Régional de fixer de telles règles de fond et de procédure.

Epinal : la maison de la forêt et du bois en construction

Cofolor, Groupe For'Est, le service forestier de la Chambre d'Agriculture 88, ainsi que le CRPF se sont regroupés en SCI pour accueillir au mieux, et dans un même lieu, les propriétaires forestiers. Cette maison de la forêt et du bois est financée par chaque partenaire, au prorata de la surface qu'il occupera, et par la Région Lorraine et le Conseil Général des Vosges. Fin des travaux prévue pour novembre 2004.

Haut-Rhin

Cyril Vitu promu et Thierry Bouchheid nommé

Cyril Vitu quitte ses fonctions de technicien du Haut-Rhin pour celles d'ingénieur inter-régional au CRPF Lorraine-Alsace. Il est notamment chargé de la rédaction des Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles et des Schémas Régionaux de Gestion Forestière. Il est remplacé par Thierry Bouchheid, un de nos "techniciens tempête", qui prend ainsi les responsabilités d'un technicien de département.

Pierre Adam cède sa place

Pierre Adam qui exerçait la fonction de Président de Forêts-Services 68, le groupement de développement du Haut-Rhin, depuis une quinzaine d'années, cède sa place au premier vice-Président. Le flambeau est donc repris par Jean-Marie Batot, qui assure par ailleurs la présidence de l'Association Forestière de la Vallée de la Lièpvrette.

Pierre Adam a été élu à l'unanimité Président d'Honneur de Forêts-Services 68.

Lorraine

Un nouveau Directeur à la DRAF Lorraine

Jean Dumont n'occupe plus le poste de Directeur de la DRAF Lorraine. Ingénieur général du GREF, Il est maintenant chargé de missions par le Préfet de région. Il travaille notamment pour l'agence de bassin Rhin Meuse sur l'alimentation en eau potable dans les bassins miniers.

Il est remplacé par **Gérard Bouchot** qui a exercé les fonctions de Directeur de la DDAF pour le département du Jura.

La Rédaction de Floreal remercie Jean Dumont pour toutes ces années de fructueuse collaboration et souhaite la bienvenue à Gérard Bouchot.

Gérard Cherpion au Conseil Supérieur de la Forêt

C'est au titre de représentant des conseils régionaux que le député vosgien Gérard Cherpion a été nommé au Conseil supérieur de la forêt, des produits forestiers et de la transformation du bois. Rappelons au passage que ce Conseil est présidé par un autre lorrain, Philippe Leroy

Alsace

Un Directeur à la DDAF du Bas-Rhin

Bruno Cinotti, a quitté ses fonctions de directeur du CRPF Nord Pas de Calais Picardie pour intégrer le poste de Directeur de la DDAF du Bas-Rhin.

Lorraine-Alsace

Le CRPF certifié ISO 14001

Le CRPF de Lorraine-Alsace a passé avec succès l'audit qui lui permet d'obtenir sa certification ISO 14001. ISO 14001 est une norme internationale qui certifie qu'un organisme met en oeuvre et suit une politique environnementale. Cette étape, qui s'inscrit dans la démarche régionale de gestion durable de la forêt, est indispensable pour conforter la certification PEFC en Alsace et en Lorraine.

National

Sécheresse : déclaration des dégâts subis, suite...

Une circulaire du Ministère de l'Agriculture apporte des précisions très utiles sur les jeunes peuplements endommagés par la sécheresse de l'été 2003 : "il importe que les propriétaires qui ont bénéficié de subventions pour le nettoyage et la

reconstitution (après tempête) notifient à la DDAF les dégâts constatés (sur les peuplements reconstitués) dès lors que ceux-ci sont d'ores et déjà flagrants".

Ce document, qui sera versé au dossier, constitue une pièce essentielle en cas de contrôle (de la réussite de la régénération) pour adaptation des engagements souscrits...

Ces déclarations sont recevables jusqu'au 30 juin 2004 et les propriétaires pourront, le cas échéant, compléter au printemps prochain les déclarations déposées (l'automne dernier).

La gestion durable des futaies irrégulières feuillues sur CD-Rom

Découvrez les instruments d'analyse, de gestion et de suivi du traitement des forêts feuillues en futaie irrégulière, issus du programme Life. A commander auprès de Charles Allegrini - SFFC - Maison de la Forêt et du Bois - 20, rue François Villon - 25041 Besançon cedex - 15 €

Le douglas aux Assises

Les 1^{ères} Assises Nationales du Douglas auront lieu les 21 et 22 octobre à Tulle (Corrèze).

Ce colloque dressera un panorama général de la filière douglas sur la planète (ressources et flux commerciaux) et présentera les utilisations (panneaux, poutres, etc.) et les applications (lamellé collé, architecture, etc.) du douglas.

Contact : magali.picon@ctba.fr



édité par le

Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace
41, Avenue du Général de Gaulle
57050 Le Ban Saint-Martin
☎03.87.31.18.42 - ☎03.87.30.66.36

Directeurs de la Publication
Guy Godard
Philippe Bernard-Michel

Rédactrice en Chef
Anne Madesclaire

Secrétaires de Rédaction
Thierry Bouchheid
Marie-Françoise Grillot

Mise en Page
Mireille Florimond

Site internet C.R.P.F. "www.crfp.fr"
Site internet Forêt Privée "www.forêtprivéefrancaise.com"

Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)
N° I.S.S.N. : 1266-796 X - CPPAP n° 3100 ADEP